



ARRETE N°2024/105

Portant interdiction de circulation Rue P.Bert Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019
Vu l'article R 610 du Code Pénal
Vu la demande en date du 25 Avril 2024 de l'entreprise S2R Service Rail Route
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules aux abords du passage à niveau n° 94 « 72 Rue Paul Bert »

ARRETE

ARTICLE 1°: La circulation des véhicules sera interdite au droit du passage à niveau n°94 , 72 Rue P.Bert

Période : 28/05/2024 à 20h00 au 31/05/2024 à 06h00

Uniquement sur le créneau 20h00 à 06h00

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

ARTICLE 3 : Une déviation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux pour les véhicules légers, ainsi que pour les poids-lourds, **en concertation avec les services du département.**

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

Fait à REVIN, le 29 Avril 2024

Signé Le Maire

Daniel DURBECQ

